

Nom de l'enfant : **Prénom de l'enfant :**
Date de naissance ... / ... / **Ville :**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

NOM - PRENOM..... QUALITÉ.....
TELEPHONE adresse mail :.....
NOM - PRENOM..... QUALITÉ.....
TELEPHONE adresse mail :.....

Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant :

NOM..... QUALITÉ..... TELEPHONE
NOM..... QUALITÉ..... TELEPHONE

Autorisation de prendre des photos ou vidéos

Je, soussigné-e, Madame ou Monsieur, autorise l'association **Sensactifs** à prendre des photos ou vidéos de groupe pour sa communication (infos papier, journal communal ou site Internet).

Oui Non

- ➔ L'inscription est effective après le dépôt des chèques.
- ➔ **L'engagement se fait à l'année.** Toute demande de désinscription/remboursement accompagnée de justificatif sera examinée par le CA de l'association. Faire cette demande écrite (mail) avant le début du trimestre suivant.

Lu et approuvé, Madame ou Monsieur Signature,

RÉSERVÉ À SENSACTIFS :

- chèque de 165
- chèques de 65 – 50 – 50
- autre :

DOCUMENT À CONSERVER

→ PIÈCES À FOURNIR

La Fiche d'inscription : remplie et signée

Le paiement : 1 chèque de 13 € pour l'adhésion à l'association + 1 chèque de 165 € pour l'année (ou 3 chèques de 65, 50 et 50 €).

Chèques à l'ordre de Sensactifs

Encaissement en octobre, janvier et avril.

Nous acceptons le « chèque culture / sport » du CCAS de Ramonville

→ INFOS PRATIQUES

L'enfant doit porter une tenue pratique pour l'activité physique et adaptée à la météo (à l'automne et au printemps l'activité se déroule en extérieur)

Première séance **jeudi 15 septembre 2022** – dernière séance **le jeudi 1er juin 2023**

Pas d'ateliers pendant les vacances et jours fériés

Si une séance est annulée du fait de Sensactifs elle sera rattrapée le jeudi 15 juin 2023

Votre enfant est pris en charge par l'intervenant au moment de l'**appel à 17h15**, vous le récupérez pour **18h15**.

L'engagement pour l'activité se fait à l'année. Toute demande de désinscription/remboursement accompagnée de justificatif sera examinée par le CA de l'association. Faire cette demande écrite (mail) avant le début du trimestre suivant.